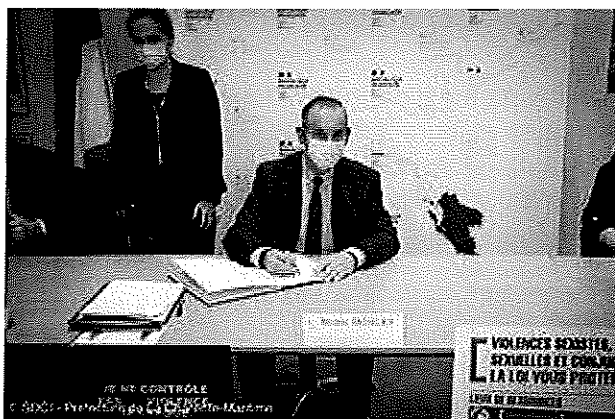


Lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles

Mise à jour le 06/01/2021



La lutte contre les violences à l'égard des femmes mobilise tout au long de l'année les services de l'État et de nombreux autres acteurs départementaux. Autour de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre 2020, plusieurs temps forts se sont déroulés en Charente-Maritime.

Inauguration de la CLAP de Saint-Jean d'Angély

La sous-préfète de Saint-Jean d'Angély et le Colonel du groupement de gendarmerie ont inauguré la Cellule de lutte contre les atteintes aux personnes de Saint-Jean d'Angély mercredi 25 novembre 2020. Depuis fin 2019, le groupement de gendarmerie de Charente-Maritime a mis en place plusieurs CLAP, traitant plus particulièrement des Violences intra-familiales (VIF). Avec la création d'une dernière entité à Saint-Jean-d'Angély, le département, qui a été le premier à initier la généralisation d'un tel dispositif, aura ouvert une CLAP dans chaque arrondissement du département pour une meilleure prise en charge des victimes.

Commission « Violences sexistes et sexuelles »

Le préfet de la Charente-Maritime a présidé la commission « violences sexistes et sexuelles » du Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes jeudi 26 novembre. Cette commission, animée par la direction départementale de la cohésion sociale et qui rassemble habituellement une soixantaine d'acteurs départementaux s'est tenue en format restreint compte tenu du contexte sanitaire.

A l'issue de la commission, **une convention pour l'accueil et la prise de plainte des victimes de violences conjugales au sein des structures hospitalières de Charente-Maritime a été signée.** Cette convention engage 15 signataires pour la mise en place d'un accueil et la prise de plainte des victimes de violences conjugales dans les locaux des hospitaliers par un enquêteur de la police nationale ou de la gendarmerie nationale, plaintes qui en principe sont prises au sein des commissariats de police ou des brigades de gendarmerie.

Au cours d'un point avec la presse, **le préfet est revenu sur les dispositifs mis en place dans le cadre du confinement pour lutter contre les violences conjugales :**

Le contexte sanitaire inédit que nous vivons constitue un facteur aggravant pour les victimes de violences conjugales et leurs enfants lorsqu'elles sont confinées avec leurs agresseurs.

Il est important de rappeler que l'ensemble des différents dispositifs d'alerte et de secours est actif et opérationnel pour écouter, secourir et protéger les personnes victimes de violences à l'intérieur du foyer.

En cas d'urgence et de danger immédiat :

- Appeler le 17
- Utiliser le 114 par SMS

La mise à l'abri via un hébergement d'urgence est également possible. Il est activé en appelant directement le 115 (numéro 24/24).

Pour un conseil, une orientation ou signaler un fait de violences :

- Appeler le 39 19 : numéro gratuit et anonyme fonctionnant du lundi au vendredi de 9h à 22h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h
- Signaler votre situation sur Internet via la plateforme dédiée fonctionnant tous les jours sans exception, 24h/24 par tchat, avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé, non traçable : www.arretonslesviolences.gouv.fr

Si elles se sentent en danger, les victimes peuvent quitter leur domicile avec leurs enfants à tout moment, et ce sans devoir disposer d'une attestation. Les policiers et les gendarmes ont été formés à ces situations d'urgence.

Durant le confinement, les personnes victimes ont également la possibilité de se signaler, à tout moment et sans attestation, auprès de leur pharmacien qui contactera les forces de l'ordre.

Par ailleurs, les structures locales spécialisées, présentes sur tout le territoire, restent disponibles pour **une écoute, un suivi, un accompagnement** :

- Le service d'aide aux victimes du CIDFF 17 05 46 51 02 50
- L'accueil de jour de Tremplin 17
 - Royan 05 46 39 04 00
 - Saintes 05 46 74 43 21
 - St Jean d'Angély 05 46 24 07 35
- En Haute-Saintonge, l'accueil de proximité de l'EPD les 2 Monts 05 46 04 59 03
- Une plate-forme téléphonique est aussi ouverte pour les auteurs de violences, pour éviter le passage à l'acte. « J'arrête d'être violent » au 08 019 019 11.

Les 8 réseaux de lutte contre les violences intra-familiales de Charente-Maritime se mobilisent pour communiquer largement sur ces dispositifs : des kits (affiches, flyers, carte de visite) sont distribués en porte à porte dans les centres commerciaux, commerces et autres lieux ouverts au public sur tout le territoire.

